

Les activités périscolaires en suspens

La commune de Saint-Martin-de-Bernegoue a conservé depuis 2013 la semaine d'école de quatre jours et demi, qui permet cinq matinées consécutives d'apprentissages scolaires pour les enfants, à l'instar des communes voisines de Juscorps, Prahecq, Brûlain et Fors.

Comme le préconisait la loi à l'origine de ce rythme scolaire, la commune a mis en œuvre des temps d'activités périscolaires (Tap) qui permettent aux enfants de s'adonner à des activités différentes, culturelles, artistiques, sportives...

Des activités diverses

À Saint-Martin, ces Tap ont lieu chaque jour de 13 h 30 à 13 h 50 et le mercredi de 11 h à 12 h. Ils mobilisent trois intervenants extérieurs et deux agents communaux, plus un agent avec le groupe des pe-

tits. Les activités vont de l'origami à l'atelier créatif en passant par la gym, un atelier sportif et des jeux de société.

À Juscorps, les Tap concernent la danse médiévale, la sophrologie et la gym avec Impulsion gym. À ces ateliers s'ajoutent, le mercredi de 11 h à 12 h, des activités pédagogiques complémentaires (APC) qui permettent aux enseignants volontaires de faire de l'aide personnalisée et de la méthodologie avec des groupes d'enfants.

À Brûlain, les Tap sont mis en œuvre le mardi et le jeudi à partir de 15 h 30 avec du tennis de table, de la dentelle, de la gym, des jeux d'expression... par des agents locaux et des associations extérieures.

À Fors, ils fonctionnent chaque jour de 15 h 35 à 16 h 20 avec des agents communaux ou des intervenants spécialisés locaux ou extérieurs.

Mais ces Tap ne sont pas sans poser des difficultés organisationnelles et financières. Le positionnement d'une heure le mercredi de 11 h à 12 h a ainsi été discuté par un certain nombre d'enseignants et de parents du RPI Juscorps-Saint-Martin-de-Bernegoue qui regrettaient la perte d'une heure d'enseignement, plus favorable, le mercredi matin et trouvaient préférables des Tap mis en œuvre pendant trente à quarante minutes chaque jour, au lieu du quart d'heure à la mi-journée allongeant le temps de la pause méridienne.

L'aide maintenue face au mécontentement

Le coût des Tap fait aussi objet de débats car les communes en financent plus de la moitié, l'État prenant en charge 50 € par enfant. Cette participation de l'État est aujourd'hui mise en suspens. Le gouvernement a en effet envisagé de diviser par deux cette aide pour la rentrée 2024 et de la supprimer à la rentrée suivante.

Face au mécontentement d'associations d'élus, l'aide a été maintenue mais le doute subsiste pour l'avenir. Des communes contraintes par des budgets serrés ont ainsi été amenées à demander une participation financière aux familles.

Les activités péri-éducatives scolaires sont très diverses selon les communes et les moyens qu'elles veulent, ou peuvent, y mettre.



Les temps d'activités périscolaires pourraient coûter plus cher aux communes et leur avenir est en débat. (Photo NR, Lisa Darrault)